



Plongeur Autonome à 40 m

A la fin de cette formation, vous serez capable d'évoluer en autonomie dans la zone des 40 m sous la responsabilité d'un Directeur de Plongée.

CONTENU DE LA FORMATION :

7 plongées + une séance sur la prévention des risques liés à l'activité :

*Apprentissage de l'autonomie et des techniques d'assistance dans la zone des 40m.
Prêt d'un ordinateur de plongée durant la formation.*

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Avoir 17 ans et être niveau 2 expérimenté.

Posséder un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques.

Avoir la Licence FFESSM de l'année en cours.

Être adhérent au CPSM.

DIPLOMES DELIVRES :

Diplôme de Plongeur Autonome à 40m de la Fédération Française.

Niveau international de Plongeur Autonome à 40m.

COÛT DE LA FORMATION :

<i>Formation Pratique, théorique et certifications</i>	323 €
<i>Adhésion au CPSM</i>	40 €
<i>Licence FFESSM</i>	45 €

Supplément matériel par plongée

<i>Équipement complet</i>	<i>Gilet</i>	<i>Détendeur</i>	<i>Combinaison</i>	<i>Palmes / Masque</i>
18 €	7 €	4 €	7 €	2 €